Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le 29/09/2026
ID : 057-245700695-20260922-D2026_142_SI-AR

CCCE

République Française
Département de la Moselle

DECISION 2026-142

Vu la délibération n° 6 du Conseil communautaire en date du 9 avril 2026 portant délégation de pouvoir au Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

Vu la compétence obligatoire « collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés »,

Considérant la Benne à Ordures Ménagères immatriculée BW-855-TS acquise en octobre 2011 comme matériel amorti,

Considérant la Benne à Ordures Ménagères comme épave,

Considérant que ce véhicule a fait l'objet d'une vente aux enchères sur le site internet Agorastore et que l'enchère finale la mieux disante est de 3 894 € T.T.C.,

Considérant la commission d'Agorastore s'élevant à 841,10 € T.T.C.,

Le Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

DECIDE

Article 1 :

La Benne à Ordures Ménagères immatriculée BW-855-TS est vendue à l'acheteur proposant la somme de 3 894 € T.T.C. au bénéfice de la CCCE.

Article 2 :

Une commission de 841,10 € T.T.C., sera versée au site internet d'enchères en ligne Agorastore.

Article 3 :

La présente décision qui sera inscrite au registre des délibérations fera l'objet d'une communication à la prochaine séance du Conseil communautaire.

Fait à Cattenom, le 22 septembre 2026

Le Président
Roland BALCERZAK

COMMUNAUTÉ de COMMUNES de CATTENOM et ENVIRONS ★ Le Président

Communauté de Communes de Cattenom et Environs - 2 avenue du Général de Gaulle – 57570 CATTENOM
Tél. : 03 82 82 05 60 – Fax : 03 82 55 42 75 – www.ccce.fr